 {pgslideshow id=29|width=470|height=360|delay=3000|image=L}

Salies de Béarn, Cité du Sel, doit sa richesse à l'eau salée qui coule de la fontaine située au centre de la place du Parlement.

L'origine de ces dépôts de sel remonte à 200 millions d'années, soit à l'époque du Trias.

La fontaine salée

la légende du sanglier	

"Suivant une anci	*(Extrait d'un rapport de M Lapary*			

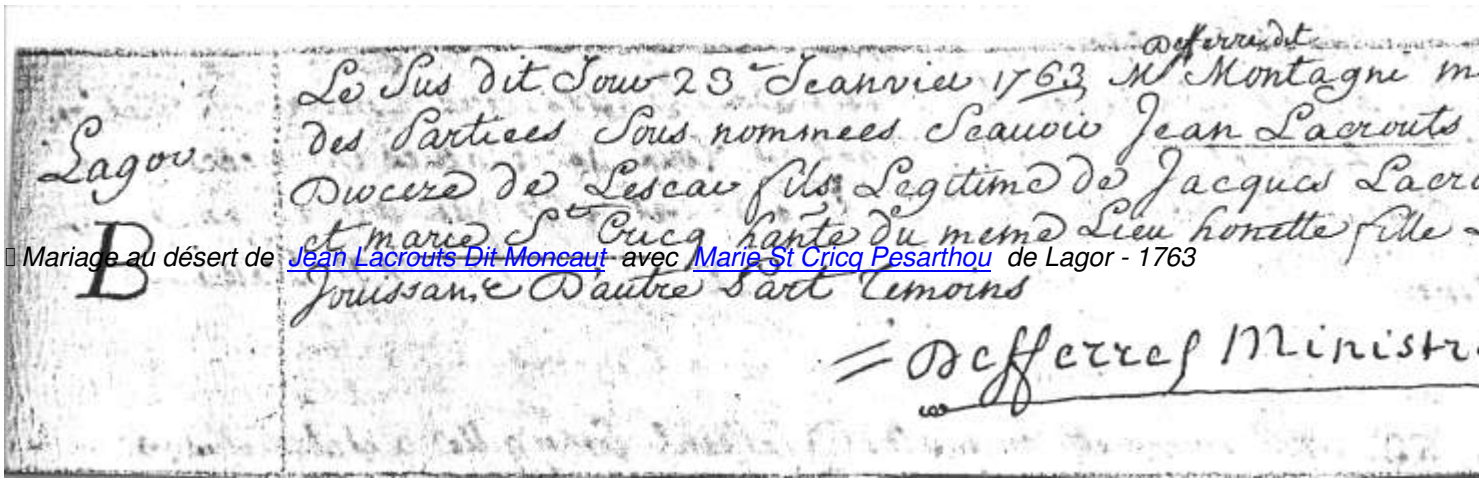
Un monument est élevé	***Se you nou y eri mou***	(	*"Si je n'y étais pas*	")











Mariage au désert de Jean Lacrouts Dit Moncaut - avec Marie St Cricq Pesarthou de Lagor - 1763

Les pasteurs vivent sous la protection constante de leurs co-religionnaires, malgré tout ils restent en alerte constante. Etienne Deferre (Deffèrre) semble être le plus entreprenant des ministres du culte protestants dans leur entreprise de reconstruction de l'Eglise de Béarn. Le 4 décembre 1756, il écrit :

"Ne désirant rien avec plus d'ardeur que de concourir, autant que je le pourrai, à la gloire de Dieu et avancer le règne de notre bienheureux Sauveur, je suis tout disposé à faire tout ce qui pourra y contribuer le plus, et je viderai le royaume si la chose le demande. Je ne puis cependant que vous représenter qu'on fera très-mal de me forcer à prendre ce parti. Du moins encore, je fais un grand bien en ces cantons, et en état avec les secours de Dieu, qui a fait et continue à faire prospérer son oeuvre entre mes mains, d'en faire encore beaucoup. Il est vrai que des gens soupçonneux et vétilleux pourront dire que c'est la présomption et l'intérêt qui me font parler ainsi; mais la chose n'est pas moins réelle pour cela. Les affaires de mon commerce vont fort bien : j'ai fait six assemblées dans six places différentes; j'ai baptisé quelques enfants; j'ai aussi commencé à former des écoles et à rétablir l'ordre; j'ai établi des anciens et des diacres à Orthez, Salies, Athos, Peyrade, Sales, Sainte-Suzanne, et dimanche prochain, avec l'assistance de Dieu, j'en établirai dans plusieurs autres lieux; ainsi, quoique les prêtres soient aussi méchants que jamais, qu'on fasse de grandes menaces et qu'on ait commencé à dresser des procédures, soit contre les assemblées, soit contre ceux qui font baptiser leurs enfants aux désert, la chose va toujours son train; il se fait toujours quelques prosélytes ...".

Le pasteur Journet moins virulent est moins recherché, cependant des poursuites à son encontre s'initient en 1772. Si les persécutions de l'Etat se poursuivent tout au long du XVIIIème siècle (condamnation aux galères ou à mort...), il semble qu'au niveau locale les calvinistes sont par endroit tolérés dans les jurades (en particulier à Bellocq). Le baptême au Désert est devenu la règle depuis 1760, les enfants sont prénommés avec des prénoms bibliques, les derniers sacremenents et la sépulture catholique sont refusés par les protestants.

Le pasteur Journet reste en Béarn jusqu'à sa mort en 1781, Etienne Deferre quitte la région en 1776. Un troisième pasteur les rejoint en 1762, J.J. Fosse.

C'est seulement à la fin du XVIIIè siècle, avec l'Edit de tolérance de novembre 1787 que les non catholiques peuvent "faire constater leurs naissances, leurs mariages, leurs morts, afin de jouir comme tous les autres sujets du roi des effets civils qu'il en résulte." A Salies, 54 pères de familles se rendent à la mairie pour faire légitimer leur union et la naissance de leurs enfants par une inscription sur le registre d'etat civil.

Parmi eux :

- Pierre St Guily et Marie Castéra, mariés au désert 18 juin 1769 par Jean Journet, qui déclarent le
- Jean Castéra et Marie Bergeras viennent déclarer le 21 juin 1788 leur mariage effectué au désert le 9 janvier 1780 , ainsi qu
voir l'acte de déclaration
- Jean Labastie et Suzanne Serres Cambot, qui déclarent le 21 juillet 1788 leur mariage au Désert

Parallèlement aux conflits religieux, la richesse économique de la ville attire les convoitises. Louis XIV doit financer ses guerres. Sur ordre du contrôleur général des finances Colbert, les divers intendants (de Pellot à de Bois Baillet) vont s'attaquer aux salines des royaumes pyrénéens, en commençant par la fontaine d'eau salée de Salies-de-Béarn. Les souverains de France étaient propriétaires d'une autre source de Salies, situés aus Puits de la Trompe. Mais le sel produit pas ces puits était de qualité inférieure, et ne pouvait pas servir à la salaison du jambon, branche importante du commerce local. A partir de 1663, tout est prétexte pour usurper la propriété de la fontaine du Bayàa, bien commun des habitants : l'assistance que les villageois auraient prêtée à Audijos lors de la révolte antifiscale de Guyenne en 1664, la question religieuse, la raison d'Etat … Pourtant, l'objectif est clair. Il s'agit d'imposer l'autorité royale, financière et domaniale dans cette province. Finalement, en cette période troublée des années 1664-1675, un arrêt du Conseil d'Etat est rendu, réunissant la saline de Salies au domaine

royal et créant un bureau de sel. La communauté des parts-prenants, représentée par le syndic des Etats de Béarn, se pourvoit devant le Roi, passant outre l'autorité de l'intendant. Elle présente à l'appui de ses prétentions des titres ainsi qu'une possession immémoriale et paisible, que l'Etat ne peut combattre, Salies sort victorieuse de ce combat fiscal. Les fors béarnais sont saufs. Vingt ans après, une nouvelle tentative de confiscation de la fontaine salée est menée par le fermier du Roi, Benaston, qui échoue à son tour. Pour contrer toute nouvelle tentative, les part-prenants prennent à charge l'administration du Puit de la Trompe, contre une redevance annuelle de 9000 livres.

En 1793, le pouvoir révolutionnaire met en cause la corporation des parts-prenants : les puits de la Trompe devient propriété nationale. Mais grâce à M. de Bergeras, député Part-Prenant et avocat de la Corporation, la copropriété du Bayàa est maintenue. La communauté des parts-prenants résiste à la Révolution.

Napoléon, qui avait créé le Code civil, doit lui aussi reconnaître le droit des Part-Prenants à la copropriété du Bayàa, bien que "nul ne peut être tenu de demeurer dans l'indivision".

Mais la fin du monopole de vente en 1840 entraînant la concurrence du sel marin, les parts-prenants s'orientent vers le thermalisme. La particularité de ses eaux chlorurées et sodiques permet la création d'un établissement thermal. A la "Belle Epoque", Salies-de-Béarn devient une station thermale reconnue et réputée. Le premier établissement est construit en 1856, mais un incendie le détruit en 1888. Un nouveau bâtiment est construit, doté d'une physionomie mauresque, placé au fond de parc, à proximité du Casino de la Ville.

Lieux d'un évènement au moins de la vie de :

- *Daniel LAPADU dit LABOURDETTE : x le 10 avril 1687*

- *Jeanne LAFITTE : x le 10 avril 1687*
- *Jean-Pierre COUSSIRAT PALATE : ° vers 1645, x le 16 juin 1692*
- *Isabeau LAGOUARDETTE : ° vers 1670, x le 16 juin 1692*
- *Jean POUSTIX : ° vers 1675, x le 5 mars 1696*
- *Marie SARREBERE : ° vers 1675, x le 5 mars 1696*
- *Moyse CASTERA : ° vers 1663, x le 8 novembre 1701, + le 25 octobre 1743*
- *Marthe SARREBERE : ° vers 1680, x le 8 novembre 1701, + avant 1739*

- *Anne MONSEGUR : ° vers 1680*

- *David DARRIGRAND : ° vers 1683*
- *Pierre COUSSIRAT PALATE : ° vers 1695, x le 6 juin 1721*
- *Marthe POUSTIX : ° le 23 mars 1697, x le 6 juin 1721*
- *Pierre CASABAN : ° vers 1680, x le 7 novembre 1701*
- *Anne BETBEDER : ° vers 1680, x le 7 novembre 1701*
- *Jacob PUSSACQ dit MOUCHET : ° vers 1680*
- *Jeanne CAPDEVIEILLE DARRIVEREITTE : ° vers 1680*
- *Pierre BASIART : ° vers 1690, x le 19 mai 1714*
- *Gracy DULEU : ° vers 1690, x le 19 mai 1714*
- *Josué CASEDAVANT : ° le 8 décembre 1706*
- *Marie CASTERA : ° en octobre 1703*
- *Jean CASTERA : ° en septembre 1706*
- *Paul FOIX : x le 26 février 1737*
- *Jeanne LAPADU dit LABOURDETTE : ° le 8 avril 1706 x le 26 février 1737*
- *Jean SERRES CAMBOT : ° vers 1705, x le 20 février 1732*
- *Marie PUSSACQ dit MOUCHET : ° le 17 février 1709, x le 20 février 1732*

- *Pierre DARRIGRAND POURRET : ° vers 1710, x le 23 juin 1734*
- *Sara SARRAUDE : ° vers 1710, x le 23 juin 1734*
- *David ST GUILY SARRAILH : ° vers 1715, x le 28 avril 1739*
- *Rachel BASIART : ° vers 1718, x le 28 avril 1739*
- *Jean cadet DARTIGUEPEYROU : ° vers 1717, x le 19 août 1744*
- *Marie COUSSIRAT : ° le 14 septembre 1722, x le 19 août 1744*
- *David Ainé HOURDEBAIGT : ° vers 1725, x le 27 février 1753, + le 26 janvier 1795*
- *Marie cadette SALIER : x le 27 février 1753*
- *Pierre CARRIBON : x le 20 juin 1742*
- *Jeanne LAHARGUE : x le 20 juin 1742*
- *Jean LABASTIE : ° vers 1722, x le 1 septembre 1751, + le 21 mai 1797*
- *Jeanne LANCESTREMERE : ° vers 1731, x le 1 septembre 1751, + le 18 mai 1812*

- *Pierre HOURDEBAIGT : + le 25 septembre 1804*
- *Jeanne TISNE : + le 13 janvier 1812*

- *Théophile TAUZIN : ° le 6 octobre 1732, x le 21 novembre 1758*
- *Marthe CAZEDAVANT : ° le 1 juillet 1731, x le 21 novembre 1758, + le 16 avril 1809*
- *Jacques DARRIGRAND : ° le 13 janvier 1738, x le 6 février 1766*
- *Suzanne FOIX BARTHELEMY : ° le 1 juillet 1737, x le 6 février 1766*
- *Jean LABASTIE : x le 9 février 1766 (au Désert), déclaration de mariage du 21 juillet 1788*
- *Suzanne SERRES CAMBOT : x le 9 février 1766 (au Désert), déclaration de mariage du 21 juillet 1788, + le 13 janvier 1805*

- *Jacob HOURDEBAIGT : ° le 6 septembre 1765 (baptisé au Désert), rebaptisé catholique*

le 7 décembre 1786, x le 9 avril 1793, + le 5 septembre 1828

- *Jean LABASTIE : ° le 3 décembre 1766 (baptisé au Désert), x le 7 juin 1793, + le 6 janvier 1847*
- *Marie LARRESSAT : x le 7 juin 1793, + le 31 décembre 1851*

- *Isabeau TAUZIN : ° le 30 août 1771, x le 9 avril 1793, + le 1 avril 1834*

- *Jean CASTERA : ° le 15 mars 1743, x le 9 octobre 1768 (au Désert), + le 1 mars 1821*

- *Rachel ST GUILY SARRAILH : ° le 16 octobre 1744, x le 9 octobre 1768 (au Désert), + le 18 avril 1836*
- *Pierre ST GUILY SARRAILH : ° 1 janvier 1740, x le 18 juin 1769 (au Désert), + le 20 mars 1828*

- *Marie CASTERA : ° le 21 octobre 1744, x le 18 juin 1769 (au Désert), + le 10 octobre 1794*

- *Jean cadet CASTERA : ° le 21 octobre 1751, x le 9 janvier 1780 (au Désert), déclaration de mariage du 21 juin 1788*

- *Marie cadette BERGERAS : x le 9 janvier 1780 (au Désert), déclaration de mariage du 21 juin 1788*

- *Pierre CARRIBON : ° le 23 juin 1754, x le 22 novembre 1780*
- *Marie HOURDEBAIGT : ° le 9 mai 1766, x le 22 novembre 1780*
- *Jean DARTIGUEYROU : ° le 13 mars 1758, x le 9 septembre 1784, + le 19 février 1829*

- *Marie Magdeleine LABASTIE : ° le 30 juin 1761, x le 9 septembre 1784, + le 22 novembre 1824*

- *Jean DARRIGRAND 1er né : ° le 23 novembre 1768, x le 24 septembre 1793, + le 24 novembre 1846*

- *Marie CASTERA : x le 24 septembre 1793, + le 3 mai 1828*
- *Anne TAUZIN : ° le 5 août 1773, + le 6 mai 1846*

- *Jean CASTERA : ° le 22 septembre 1780 (baptisé au Désert)*

- *Pierre CARRIBON : ° le 19 mars 1781*
- *Rachel ST GUILY SARRAILH : + le 16 novembre 1741*
- *Pierre 3ème né CASTERA : ° le 30 septembre 1787*
- *Rachel DARRIGRAND : ° le 31 août 1794, + le 11 septembre 1871*
- *Jean 3ème né DARTIGUEYROU : ° le 30 août 1795, x le 20 juillet 1815, + le 5 juin 1840*

- *Suzanne LABASTIE : ° le 2 novembre 1796, x le 20 juillet 1815, + le 14 novembre 1872*

- *Jean CASTERA : ° le 23 février 1799, x le 8 septembre 1827*
- *Jeanne HOURDEBAIGT : ° le 24 mars 1804, x le 8 septembre 1827*
- *David DARRIGRAND : ° en octobre 1797*
- *Marie CARRIBON : ° le 19 décembre 1807 , + le 22 mai 1846*
- *Jean DARRIGRAND : ° le 24 octobre 1829, x le 29 novembre 1851, + vers 1908*
- *Marie DARTIGUEPEYROU : ° le 15 juin 1825, x le 29 novembre 1851, + vers 1905*
- *Pierre CASTERA : ° le 30 octobre 1829*

- *Jeanne CASTERA : ° le 24 septembre 1836*
- *Pierre DARRIGRAND : ° le 20 janvier 1857*

- *Marie BOURDA : + le 3 janvier 1906*
- *Paul CASTERA : x le 21 avril 1908*
- *Marie-Louise DARRIGRAND : x le 21 avril 1908*
- *Jean-Baptiste Pierre Etienne CASTERA : ° le 21 mai 1909*

Sources :

- *Euskonews*
- *"Salies de Béarn et ses environs à travers les âges" par S. Trébucq - 1898*
- *"Catholiques et Protestants de Béarn" par Christian Desplat - 2005*
- *Musée du Sel de Salies*